Université de Strasbourg

LICENCE PROFESSIONNELLE - METIERS DE LA SANTE : TECHNOLOGIES

Assistant : technicien en santé au travail

Langue du parcours			Français
ECTS			60 ECTS
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 111h	CI : 0h	CM : 186h
Formation initiale			Non
Formation continue			Oui
Apprentissage			Non
Contrat de professionnalisation			Non
Stage : (durée en semaines)			12

Objectifs du parcours

Les objectifs de cette licence sont de former des professionnels de santé au travail, susceptibles d'intervenir dans les entreprises et les administrations pour évaluer et participer à la gestion des risques induits par les circonstances et conditions de travail ou l'environnement sur la santé humaine. Ces professionnels peuvent être employés par les entreprises, les services interentreprises de santé au travail ou les administrations locales, régionales ou de l'état. On retrouve les :
- Infirmiers en santé au travail, il s'agit d'infirmiers spécialisés en santé au travail pouvant par leur rôle propre ou par délégation du médecin du travail intervenir à différents niveaux de prévention : visites d'information et de prévention, entretiens infirmiers, actions de promotion de la santé, études de poste de travail, actions de formation aux risques professionnels…
- Assistants des services de santé au travail interentreprises, il s'agit d'un professionnel qui assure la promotion de l'offre « santé au travail » auprès des entreprises adhérentes des services interentreprises, il assiste le médecin et l'infirmier de santé au travail dans l'évaluation des risques et la rédaction de la fiche d'entreprise dans les petites entreprises (moins de 20 salariés), participent aux actions de prévention (documentation, élaboration de supports de communication, organisation des actions de sensibilisation etc …).

Les besoins actuels en professionnels de santé au travail dans les entreprises, services de santé au travail et administrations sont très importants du fait des différentes réformes du secteur « Médecine et santé au travail » notamment en 2011 et très récemment en 2016 (Loi Travail du 8 aout 2016, décret du 27 décembre 2016). La médecine du travail, 1er système de prévention en France, est une des spécialités médicales ayant une démographie très défavorable avec des départs à la retraite très importants dan s les 5 prochaines années non compensés par les nouveaux diplômés qui restent en nombre insuffisant. La médecine du travail a évolué vers le concept plus large de santé au travail, le travail en équipe pluridisciplinaire animé et coordonnée par les médecins est le modèle réglementaire exigé. Ces équipes sont composées en particulier d'infirmiers et d'assistantes qu'ils convient de former aux aspects spécifiques des risques professionnels et environnementaux. La possibilité donnée réglementairement de déléguer certaines tâches des médecins vers les infirmières notamment avec l'introduction des visites d'information et de prévention prévues par la loi Travail pour tous les salariés rend nécessaire une qualification étant donné la demande forte des entreprises et la complexité et diversité des champs d'action : qualité de vie au travail et risques psychosociaux, risques professionnels émergents, prévention de la désinsertion professionnelle, maintien au travail, vieillissement de la population au travail…. Cette formation n'existe pas ou est extrêmement limitée en formation initiale dans le cadre des études en soins infirmiers par exemple. Tous nos diplômés selon une enquête effectuée en 2016 sont en activité en santé au travail. L'obtention de la licence professionnelle est une formation recherchée par les employeurs car d'un niveau supérieur à la plupart des autres formations faites dans ce domaine souvent de durée plus courte avec un volume d'enseignement plus limité et surtout moins d'approche méthodologique et pratique ; l'acquisition de compétences et pas seulement de connaissances étant un objectif principal de notre licence. Les professionnels du monde de l'entreprise participent fortement à l'enseignement ce qui permet d'avoir une formation proche des besoins réels, très recherchée par les entreprises.

Contact

Maria Gonzalez : mgonzalez@unistra.fr

Licence Professionnelle des Métiers de la Santé au Travail - Filière Assistant Gestion

Semestre 1 - LP Métiers de la Santé - Filière Assistant Gestion

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE1 - Connaissances de base en santé au travail et environnementale	12 ECTS	91 h		28 h		21 h	
UE1 - Le monde du travail et de l'entreprise - Connaissances de base en santé au travail - réglementation		28 h		7 h			
UE1 - Organisation de la prévention des risques professionnels et environnementaux Accidents du travail / maladies professionnelles		21 h		7 h		7 h	
UE1 - Identification et évaluation des risques professionnels, démarche et outils		21 h		7 h		7 h	
UE1 - Santé publique, promotion de la santé, éthique et travail, pluridisciplinarité en santé au travail		21 h		7 h		7 h	
UE2 - Evaluation de la compréhension et du savoir-faire	12 ECTS	63 h		42 h		35 h	
UE2 - Communication écrite et orale Communication en entreprise		14 h		14 h		7 h	
UE2 - Approche du poste de travail, démarche type, notions de métrologie en entreprise		21 h		7 h		7 h	
UE2 - Fiche d'entreprise et de risques, recherches documentaires et bibliographiques		7 h		14 h		14 h	
UE2 - Gestion de populations, d'indicateurs sanitaires, handicap et maintien dans l'emploi		21 h		7 h		7 h	
UE3 - Langue vivante	3 ECTS	28 h		7 h			
UE4 - Approfondir une thématique TICE, biostatistiques,..	3 ECTS	7 h		14 h		14 h	

Semestre 2 - LP Métiers de la Santé - Filière Assistant Gestion

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 5 - Stage en entreprise	18 ECTS						12 sem
UE 6 - Projet tuteuré	12 ECTS			20 h		80 h	